

BILLET D'HUMEUR

JEAN MARIE MESSIER RECRUTÉ A LA DGCP ?

Depuis quelques temps maintenant, au gré des missions qui nous échappent, on nous ressasse un discours lénifiant sur la nécessaire adaptation du réseau, et sur son recentrage sur ses missions, et notamment sur notre « cœur de métier », le métier de comptable public. Métier de comptable public, certificateur des comptes des collectivités locales, métier de comptable de l'Etat au cœur de la LOLF, avec un rôle de conseil du représentant de l'Etat. Aussi, c'est avec une certaine inquiétude que l'on voit apparaître des pratiques comptables pour le moins suspectes !

Ainsi le plan d'action 2006 élaboré par la DGCP sur l'apurement des comptes d'imputation provisoires, permettant par un petit tour de « passe passe » de présenter un solde nul pour les opérations de l'Etat au 31/12/2006, (avec des soldes non nuls au 29/12/2006 puis en 2007 après réintégration des sommes transférées), en concordance, par la plus pure des coïncidences avec l'un des indicateurs de performance retenu dans le cadre de la LOLF.

Si le 1er Président de la Cour des comptes, Philippe SEGUIN, dans le journal les échos du 23/11/2006, dénonce l'absurdité de la surabondance d'indicateurs de performance : « 1200, dont certains sont à la limite du risible ! Je me demande si la France n'est pas le seul pays au monde qui se soit évertué à imposer des indicateurs partout . »

Qu'il ne compte pas sur la DGCP pour en rire avec lui.

Au contraire, elle préfère « se moderniser et moderniser ses pratiques comptables », au risque de s'écarter du principe de sincérité des comptes, qu'est en droit d'attendre la représentation nationale, et qui était notre raison d'être.

Sans doute, le DGCP, fort de ces brillants résultats 2006, sera -t-il en mesure de négocier en 2007, pour lui et son Conseil d'Administration, une bonne NBI, à défaut des stock options des grands managers du secteur privé !